

Monsieur le président, avant de conclure, j'aimerais donner cet exemple, et je pense qu'il est fondamental. Cette Chambre des communes a deux problèmes à résoudre dans les plus brefs délais. Au départ, le financement de notre secteur public: municipalités, provinces et gouvernement fédéral. Et pour démontrer l'urgence de cette question, on n'a qu'à se souvenir de l'échec répété des conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances ou des premiers ministres. La deuxième priorité à laquelle cette Chambre doit s'attarder dans les plus brefs délais, c'est l'unité de notre pays, l'unité canadienne. Or, notre parti prétend que ces deux questions-là sont connexes, liées profondément l'une à l'autre, et on ne pourra pas se permettre d'écrire une constitution tout en gardant le même système de financement du secteur public que nous avons depuis cent ans.

Monsieur le président, il s'agit là d'une priorité, et voilà pourquoi nous répétons notre demande de ce jour: que le gouvernement envisage d'une façon positive d'utiliser la Banque du Canada pour aider les provinces et les municipalités.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont maintenant terminées.

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—PROPOSITION DE CRÉATION D'UN FONDS DE FIDUCIE EN VUE DES MODIFICATIONS—L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre (M. Trudeau) se rend aux États-Unis la semaine prochaine pour s'entretenir avec le président Carter, je voudrais l'exhorter une dernière fois à mettre le projet de dérivation Garrison au programme de la réunion et à demander de nouveau au président que les États-Unis cessent de travailler à certains tronçons du projet Garrison, plus précisément au réservoir Lonetree et au canal Velva, ces deux tronçons du projet qui affecteront et pollueront les eaux canadiennes.

La question a été soulevée à la Chambre des douzaines de fois. Les réponses fallacieuses du premier ministre sont fort inquiétantes comme l'est l'absence de mesure positives prises par le gouvernement pour obtenir l'assurance du gouvernement américain que le Manitoba est protégé. La semaine dernière, on a demandé au premier ministre si le projet de dérivation Garrison serait un sujet de discussion. Voici ce qu'il disait entre autres dans une réponse des plus étonnantes, comme en fait foi le compte rendu du 7 février 1977 à la page 2775:

● (2200)

Le député sait sans doute que la Commission a maintenant reçu le rapport et que celui-ci favorise le Canada.

Il n'est nullement favorable au Canada. Il réclame des travaux de l'ordre de 50 millions de dollars pour modifier le

Ajournement

projet de dérivation. Je ne sais pas comment il peut le trouver favorable au Canada. Le premier ministre (M. Trudeau) ajoutait:

Nous pensons que la Commission entérinera la conclusion du rapport.

Je me demande ce que le premier ministre veut dire quand il prétend que la Commission mixte internationale acceptera la conclusion du rapport. La Commission le prépare et le présente simplement aux deux pays. Elle tient des audiences. Elle ne peut nullement forcer un pays ou un autre à agir. Au lieu de nous dire qu'il discutera la question avec le président pour s'assurer que le Manitoba sera protégé, le premier ministre nous répond de façon évasive et fallacieuse.

La semaine dernière j'ai demandé au premier ministre si, puisque les États-Unis ne tiennent pas compte de l'étude de la Commission mixte internationale qui a coûté 1.2 millions de dollars et qu'ils poursuivent leurs travaux sur deux tronçons, ce qui causera des problèmes de pollution dans les eaux du Manitoba, il était prêt à discuter avec le président de la création d'un fonds de fiducie de 50 millions de dollars qui permettra d'apporter les modifications nécessaires au projet. Je lui ai également demandé d'établir un calendrier des travaux à effectuer pour différents projets comme celui de l'approvisionnement en eau potable de Portage la Prairie qui coûtera 6 millions de dollars.

La Commercial Fisherman's Association du Nord du Manitoba a également présenté des instances au président Carter. Dans une lettre adressée la semaine dernière au président, l'association indique que d'ici 1980, les conséquences de l'apparition d'espèces de poissons étrangères dans les eaux du Manitoba provenant du bassin du Missouri risqueraient d'entraîner une perte annuelle de 5.2 millions de dollars pour les pêcheurs commerciaux du Manitoba.

Vous pouvez voir que ce problème nous inquiète, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi nous demandons des réponses directes et nous demandons au Premier ministre d'aborder cette question avec le président Carter la semaine prochaine.

Nous avons un autre sujet de préoccupation. Dans une note que le gouvernement du Canada a adressée aux États-Unis en octobre 1976, il demandait la suspension de travaux précis, à Lonetree. Le département d'État n'a jamais répondu à cette requête.

Je signale que le membre du Congrès Dante Facell, président du sous-comité des questions politiques et militaires internationales et membre du comité des relations internationales s'inquiétait de ce qu'on n'avait pas répondu au Canada. Tout cela nous porte à croire que les travaux de construction en cours constituent une violation des promesses échangées entre les deux pays, un abus de confiance.

Enfin, je signale que l'Assemblée législative du Dakota-Nord a demandé au Congrès d'accélérer le financement du projet, ce qui aggraverait encore la situation. Il y a lieu de s'inquiéter qu'on demande plus de fonds pour ce projet alors que le rapport de la Commission mixte internationale déclare qu'il devrait être modifié.

Je demande au premier ministre de prier le président de créer un fonds de fiducie de 50 millions de dollars qui permettra d'apporter les modifications suivantes: des modifications à la grille aux poissons du Canal McClusky au coût de 2 millions; l'installation d'ouvrages pour déplacer les canaux d'écoulement au coût de 22 millions; des travaux au réservoir